



RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

**COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR  
DU 27-06-2013 à 19h30 à Craonne.**

**Présents :** Catherine GROSSETETE- Bruno COPETTI -Franck LAMBOLEZ -Francis HIMBER - Jean Pierre GUILLAUME-Youri GRAS.

**1 - Test Class Tri 2013-2014**

Nous souhaitons renouveler cette co-organisation(avec un club) pour les éditions 2013/2014 et attendons vos propositions.

Date souhaitée de la première rencontre: Début décembre 2013

***Impératif :***

Piscine bassin 25m au moins comportant au moins 3 lignes d'eau attribuées (durée à disposition=2h)

Piscine 400m (tartan idéal) à proximité de la piscine (durée à disposition=2h)

Merci de vous rapprocher de Francis Mainard(francis.mainard@gmail.com)

**2 -Soirée conférence**

Une soirée conférence est à l'étude sur la psychologie du sport.  
Vous serez tenu informé de la date(courant octobre) et du lieu.

La priorité de participation va aux éducateurs et dirigeants des clubs du Rhône.

### **3 -Fête du Sport à Marcy l'étoile (Parc de Lacroix Laval).**

Cette fête du sport a lieu le 8 septembre 2013.

Comme chaque année le comité tiendra un stand et proposera une découverte du sport enchainé (duathlon).

Hervé Aulard et JPierre Guillaume sont en charge d'organiser cette animation.

Toute personne souhaitant donner de son temps pour participer à l'organisation de cette belle journée, sera bien sûr la bienvenue.

Merci de transmettre vos flyers courses, clubs à JPierre(jean-pierre.guillaume@ineo-gdfsuez.com) ou de les déposer le dimanche matin au stand comité.

### **4- Aides aux clubs et aux organisateurs de triathlons jeunes**

Voir document ci joint

### **5 - Cotisation club**

La demande de cotisation a été envoyée aux différents clubs de notre département (le 4 mai).

A ce jour, 6 clubs n'ont pas réglé leur cotisation. Une première relance est prévue début juillet.

### **6 -Stage WE Comité 2014.**

Il sera bien sûr reconduit début 2014 avec de nouvelles animations au programme.

### **7 -Rhône d'Or**

Le comité, suite à la demande de certains clubs, a proposé:

Joffre Roger(proposé par TVSV)-Guillaume JPierre(proposé par St Priest)-Marc Elise(proposée par CRV Lyon)

Un jury composé de membres du mouvement sportif, des représentants des organisateurs et des partenaires effectuera la sélection des « Rhône d'Or ».

Le ou les récipiendaires seront informés par courrier.

## **8-Soirée remise des récompenses champions du Rhône et lauréats du challenge du CG69 année 2013.**

La date :samedi 30 novembre à partir de 16h00.

Le lieu reste à définir.

Nous attendons vos propositions (mail à Youri Gras: [triclubmontslyonnais@orange.fr](mailto:triclubmontslyonnais@orange.fr))

Impératif de proposer une salle d'au moins 100 personnes et une sono.

Le comité participe à hauteur de 100€ pour le buffet apéritif.

Les différents cadeaux (champions et lauréats) sont à l'étude par Youri et JPierre.

## **9 -Formation**

Une soirée révision BF5 a été organisée le 10 avril et dirigée par Bruno(Voir news du 12/04)

Examen BF5:9 candidats du département ont été reçus .

Examen BF4:1 candidat a été reçu.

Voir noms des lauréats sur le site du comité (News du 26/06 et 28/05.)

Un grand bravo à toutes et tous.

## **10 -Champions 2013.**

Les premières courses donnant le titre de champion du Rhône ont eu lieu.

La liste des premiers champions est consultable sur le site du comité.

[www.triathlon69.com](http://www.triathlon69.com)

## **11 -Challenge CG 69.Modification règlement pour les mini-poussins.**

Les mini-poussins n'ayant pas accès(sauf changement de l'organisation) au triathlon de l'île Barlet,il a été décidé qu'ils seront récompensés au challenge du Conseil Général du Rhône s'ils participent à 2 courses sur 3(Anse-Vaulx et Oullins)

**Merci à notre président pour son accueil.**

**Fin de la réunion 23h30.**

**COMITE DU RHONE DE TRIATHLON**

**8 Rue Thevenet - 69004 LYON**

**Téléphone : 06.72.55.86.26 - Adresse Email : [lescopetti@wanadoo.fr](mailto:lescopetti@wanadoo.fr)**

**Adresse courrier : Chez Bruno Copetti 25 allée Claude Debussy 69230 St Genis Laval**



## Aides aux clubs et aux organisations Fiche pratique

Ce document consolide les différentes décisions prises par l'Assemblée Générale et le Comité Directeur du Comité du Rhône de Triathlon, en vigueur au 3 avril 2013.

Ces aides sont réservées aux clubs et organisations ayant participé à la dernière Assemblée Générale et à jour de leurs cotisations auprès du Comité du Rhône.

### Aides aux organisations

- ✓ **Qui ?** : le Comité du Rhône accorde une aide financière aux organisations de triathlons Jeunes agréés par la FFTRI.
- ✓ **Comment ?** : l'organisation établit une facture à l'encontre du Comité du Rhône et y joint la copie d'une ou plusieurs facture(s) réglée(s) par l'organisation pour l'épreuve concernée, ainsi qu'un compte-rendu de la manifestation avec photos.
- ✓ **Quand ?** : l'ensemble de ces éléments doit parvenir au Comité du Rhône <sup>(3)</sup> avant le 31 décembre. Aucune aide pour l'année concernée n'est accordée au-delà de cette date.
- ✓ **Combien ?** : montant maximum fixé annuellement par le vote du budget prévisionnel en Assemblée Générale (500 € en 2013).

#### Exemples sur la base du plafond d'aide fixé à 500 € en 2013

Facture(s) justificative(s) payée(s) par l'organisation	Facture établie par l'organisation à l'encontre du Comité du Rhône	Montant payé à l'organisation par le Comité du Rhône
500,00 €	500,00 €	500,00 €
1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
300,00 €	300,00 €	300,00 €
300,00 €	500,00 €	Demande rejetée <sup>(1)</sup>
1 000,00 €	1 000,00 €	Demande rejetée <sup>(2)</sup>

### Aide « vie des clubs »

- ✓ **Qui ?** : le Comité du Rhône accorde une aide financière aux clubs du Rhône affiliés à la FFTRI.
- ✓ **Comment ?** : le club établit une facture à l'encontre du Comité du Rhône et y joint une ou plusieurs facture(s) réglée(s) par le club pour son fonctionnement lors de l'année civile concernée.
- ✓ **Quand ?** : l'ensemble de ces éléments doit parvenir au Comité du Rhône avant le 31 décembre. Aucune aide pour l'année concernée n'est accordée au-delà de cette date.
- ✓ **Combien ?** : montant plafonné au montant de la cotisation « Comité du Rhône » du club pour la saison concernée.

#### Exemples pour un club ayant réglé 100 € de cotisation

Facture(s) justificative(s) payée(s) par le club	Facture établie par le club à l'encontre du Comité du Rhône	Montant payé au club par le Comité du Rhône
100,00 €	100,00 €	100,00 €
200,00 €	100,00 €	100,00 €
50,00 €	50,00 €	50,00 €
50,00 €	100,00 €	Demande rejetée <sup>(1)</sup>
200,00 €	200,00 €	Demande rejetée <sup>(2)</sup>

(1) – Le montant facturé au Comité du Rhône est supérieur aux justificatifs joints.

(2) – Le montant facturé au Comité du Rhône est supérieur au plafond fixé.

(3) – Merci de privilégier l'envoi dématérialisé : [lescopetti@wanadoo.fr](mailto:lescopetti@wanadoo.fr) et [pascal.garcia@wanadoo.fr](mailto:pascal.garcia@wanadoo.fr)